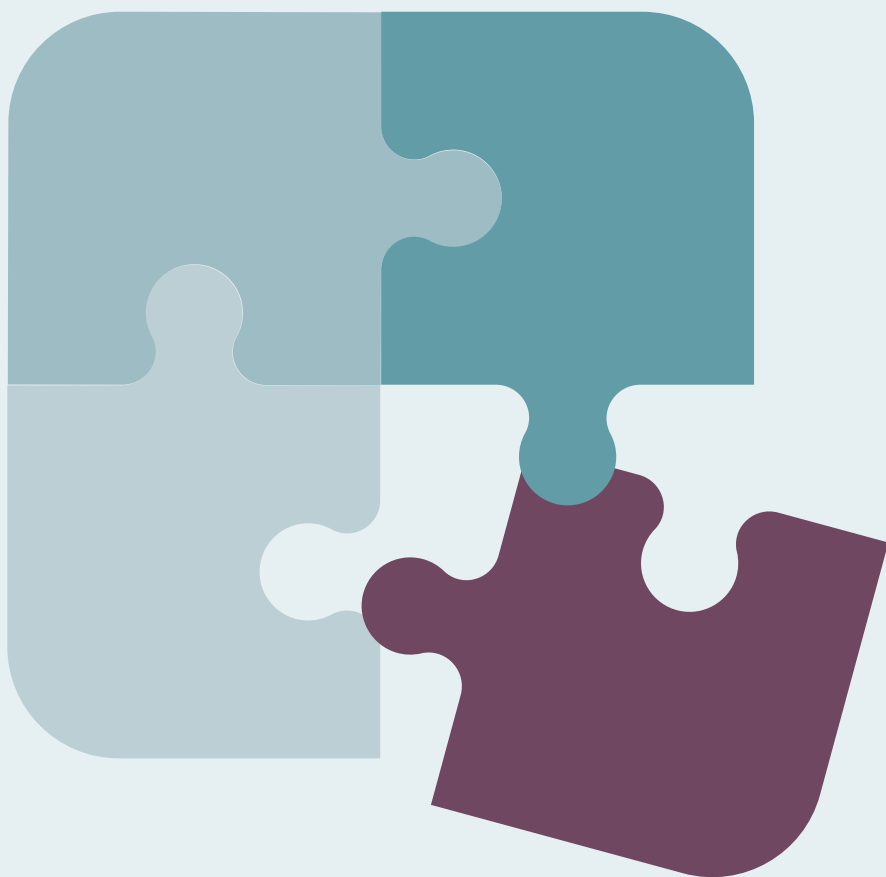


# PARTENARIATS



## TABLE DES MATIÈRES

Notre inspiration ?

3

Qu'est-ce que la réinstallation ?

5

À quoi un partenaire doit-il s'attendre ?

6

Qui fait quoi ?

8

Quelle est la plus-value de ce modèle ?

10

### CRÉDITS

Mise en page et rédaction : Fedasil

Photos : Fedasil

Éditeur resp. : Fanny François

## NOTRE INSPIRATION ?

Pendant l'été 2020, la ville de Gand s'est réunie avec Fedasil. La ville souhaitait agir davantage pour les personnes en exil et a réfléchi à la manière de participer plus activement à une intégration durable. La réinstallation, un programme international qui offre aux personnes en exil une forme de migration légale et sûre, a alors été abordée.

Le sujet a suscité de l'intérêt, les premières idées ont été partagées et une réflexion prudente a eu lieu sur de potentiels partenariats intéressants. La ville de Gand a tout de suite pensé à l'ASBL Thope : une organisation qui se consacre à la problématique du logement pour les personnes réfugiées reconnues. En plus de la recherche d'un logement, l'ASBL collabore également avec des bénévoles qui guident les personnes réfugiées reconnues dans la ville. Le CPAS de Gand remplit le troisième rôle clé essentiel dans le cadre de cette initiative en fournissant un accompagnement social sur mesure.

Les trois acteurs – la ville de Gand, l'ASBL Thope et le CPAS de Gand – concluent un partenariat avec un objectif commun en tête : mettre en place un trajet d'accueil et d'accompagnement durable dans la ville pour les personnes réinstallées. Quelques années plus tard, avec l'expérience acquise, l'heure est à l'évaluation : pour ce faire, nous avons interrogé les personnes à l'initiative du projet et avons sondé leur vision actuelle sur ce dernier. D'après Rania, bénévole à l'ASBL Thope, il s'agit d'un véritable enrichissement pour la ville, mais elle souligne aussi qu'une bonne coopération est à la base du projet. Evi Voet, coordinatrice de l'équipe Asile et Réfugiés de la ville de Gand, nous raconte : « Si je compare le trajet d'accueil classique avec ce projet de partenariat, cette dernière solution est bien plus durable pour la personne ou la famille réinstallée. »

En s'inspirant de la réussite de ce projet pionnier, Fedasil a élaboré un cadre innovant pour conclure de tels partenariats uniques. Dans ce qui suit, nous souhaitons vous faire découvrir notre histoire et vous raconter pourquoi Fedasil considère que votre ville, votre commune ou votre organisation a un rôle à jouer dans ce projet.

## QU'EST-CE QUE LA RÉINSTALLATION ?

Le projet que nous vous présentons s'adresse exclusivement aux personnes réinstallées, c'est-à-dire les personnes réfugiées reconnues pour qui la longue période de doutes et d'incertitudes est déjà terminée et qui cherchent un nouveau foyer ici en Belgique..

### RÉINSTALLÉES ?

La réinstallation est une forme de migration sûre et légale. Le programme, chapeauté au niveau international par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), implique la sélection et le transfert de personnes réfugiées d'un État dans lequel elles ont cherché une protection vers un autre État qui accepte de les accueillir comme personnes réfugiées.

Depuis 2013, la Belgique dispose d'un programme structurel de réinstallation où le gouvernement s'engage à réinstaller chaque

année un nombre déterminé de personnes dans notre pays. Le gouvernement belge fixe chaque année le quota et les priorités (nationalités, premiers pays d'asile, groupes spécifiques...) pour l'année à venir. Cette liste des priorités est établie sur base des priorités

internationales – selon l'avis du HCR – et tient compte d'une proposition concrète de Fedasil et du CGRA (le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides).

Pour plus d'informations :  
[www.reinstallation.be](http://www.reinstallation.be)



## À QUOI UN PARTENAIRE DOIT-IL S'ATTENDRE ?

Fedasil cherche des modèles d'accueil alternatifs afin de continuer à développer, diversifier et professionnaliser le programme de réinstallation.

L'Agence envisage entre autres un modèle de base souple et flexible pour des partenariats. Ce modèle offre de nombreuses possibilités et peut donner lieu à une collaboration unique : une ville innovante collabore avec un CPAS expérimenté, une jeune ASBL travaille main dans la main avec une commune engagée, une ONG passionnée s'engage seule – avec une équipe multidisciplinaire – dans le projet...

Les partenaires qui concluent – avec d'autres ou non – un partenariat avec Fedasil poursuivent ensemble le même objectif : l'intégration durable des personnes réinstallées dans le quartier qu'elles peuvent désormais appeler leur nouveau foyer. Pendant une année, ces partenaires fournissent un accueil et un

accompagnement à une personne ou à une famille réinstallée.

Le partenaire qui organise un accueil et un accompagnement pendant une année dans le cadre de cette nouvelle collaboration reçoit un montant forfaitaire de 3000 € par personne réinstallée. Fedasil prévoit une somme additionnelle de 600 € par personne si le partenaire propose l'accueil et l'accompagnement une année supplémentaire.

Et ce n'est pas tout : si une personne réinstallée est accueillie directement après son arrivée en Belgique, c'est-à-dire sans un séjour temporaire préalable dans le réseau d'accueil de l'Agence, Fedasil offre au partenaire une intervention financière supplémentaire de 2000 € pour le ou la chef de famille ainsi qu'une tranche supplémentaire de 500 € par membre de la famille.



## QUI FAIT QUOI ?

### LE(S) PARTENAIRE(S)

Pour chaque partenaire avec lequel Fedasil conclut un accord de coopération, trois objectifs globaux s'appliquent : d'une part, organiser (1) un séjour durable et (2) un accompagnement adapté pour les personnes réinstallées, et d'autre part (3) une collaboration opérationnelle avec Fedasil et d'éventuels autres partenaires.

- 1** Le pilier **séjour durable** comprend deux actions concrètes. Les partenaires cherchent – avant l'arrivée des personnes réinstallées en Belgique ou après un séjour temporaire dans le réseau d'accueil de Fedasil – un logement adapté disponible au moins 12 mois. Les personnes réinstallées auront droit à un revenu d'intégration, entre autres pour payer les charges locatives. Avant la fin de la période d'accompagnement, les partenaires aident également à chercher un prochain logement.
- 2** En plus de l'accueil, **l'accompagnement** constitue également une partie essentielle du trajet d'intégration des personnes réinstallées. Les partenaires les soutiennent pendant toute une année pour toutes les démarches importantes – mais souvent moins évidentes – que les personnes réinstallées doivent entreprendre après leur arrivée en Belgique : s'inscrire au CPAS, ouvrir un compte en banque, inscrire les enfants à l'école...
- 3** Enfin, nous soulignons l'importance d'une bonne **coopération opérationnelle** avec Fedasil, mais aussi avec d'éventuels autres partenaires concernés : donner régulièrement un feedback, échanger des informations correctes à des moments clés du trajet d'intégration, participer à des réunions...

### FEDASIL

Pendant le trajet d'accompagnement, votre ville, votre commune ou votre organisation peut toujours compter sur le soutien de Fedasil. Pour chaque nouveau partenariat, l'Agence désigne une personne de contact au sein de l'équipe de réinstallation, à qui les partenaires peuvent toujours faire appel en cas de questions, de doutes ou d'autres problèmes. Évidemment, l'Agence consacre également du temps à des moments d'évaluation.

Fedasil joue également un rôle important dans le trajet qui précède la réinstallation effective : nous donnons une formation BELCO aux personnes réfugiées sélectionnées, nous assurons un screening médical et social avant le départ, nous organisons leur voyage en Belgique... Enfin, l'Agence aide les personnes réinstallées à s'intégrer en leur donnant une formation BELCO+ après leur arrivée.



## QUELLE EST LA PLUS-VALUE DE CE MODÈLE ?

Le programme de réinstallation offre aux personnes réfugiées éligibles pour la protection internationale une forme de migration légale et sûre. À long terme, ce modèle de migration n'a – en comparaison avec le parcours classique – que des avantages, que ce soit pour la personne réinstallée ou pour la société belge.

- Diverses organisations partenaires peuvent échanger leur **expertise**, ce qui ne peut que bénéficier à la qualité du trajet d'accompagnement.
- Le **trajet d'intégration** des personnes réinstallées a beaucoup plus de chances de réussite grâce à l'accompagnement personnalisé fourni par les organisations partenaires.
- La société belge peut **correctement se préparer** car la ville, la commune ou le quartier où les personnes réinstallées seront accueillies recevront les informations nécessaires avant leur arrivée. Le trajet d'accompagnement durable peut ainsi directement démarrer.
- Le programme de réinstallation offre **une sécurité**, ce qui allège automatiquement la pression sur la société belge : le dossier des personnes réfugiées éligibles pour la réinstallation est déjà examiné avant l'arrivée en Belgique. Seules celles qui sont sélectionnées poursuivent le voyage jusqu'en Belgique et reçoivent un statut de protection dans notre pays.

### TRAJET D'ACCUEIL CLASSIQUE

Le trajet d'accueil classique pour les personnes réinstallées ressemble à ceci : un séjour de six à huit semaines dans un centre d'accueil collectif spécialisé dans la réinstallation, quelques mois dans une ILA (Initiative Locale d'Accueil), après quoi les personnes réinstallées sont préparées à partir et à chercher une maison ou un appartement pour vivre seules.

### BELCO / BELCO+

**BELCO** signifie «Orientation culturelle belge». Il s'agit d'une formation qui est donnée avant le départ pour la Belgique. En revanche, la formation **BELCO+** n'est donnée par Fedasil qu'après l'arrivée en Belgique. Ces deux formations sont synchronisées et fournissent au groupe cible les connaissances et compétences nécessaires pour s'intégrer rapidement dans la société belge.

# PLUS D'INFORMATIONS

Le projet vous intéresse ou vous souhaitez recevoir plus d'informations ?  
Envoyez un mail à [resettlement@fedasil.be](mailto:resettlement@fedasil.be) !



---

## Siège central Fedasil

Rue des Chartreux 21  
1000 Bruxelles  
Belgique